Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260515-DEL_2026_39-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026 A 20H00
(Extrait du registre des délibérations)

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le six mai , s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Elisabeth DEVULDER, Pascal DOURLEN, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Lucile LACHAUSSÉE-ROY, Florian LE COSSEC, Michèle LE GALL, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Éric LE VIOL, Laure LEFEUVRE, Christian LOUSSOUARN, Héléna MOONWESSUR, Maryannick PICARD, Bejamin TANNEAU, Éric TANNEAU, Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Hervé LE TROADEC à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Loïc BOURDON à Christian LOUSSOUARN
Charlène DOUILLARD à Benjamin TANNEAU
Killian DILIGEART à Florian LE COSSEC
Gérard BRAUD à Lucile LACHAUSSEE-ROY

Nbre de conseillers en exercice : 27
Quorum : 14
Nbre de présents : 22
Nbre de procurations : 5
Nbre de votants : 27
Nbre d'absents :

Le procès verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2026 est adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a désigné M. Gilles DELELIS comme secrétaire de séance.

2026-39 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire présente le dossier et rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.
Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.
Les commissaires sont nommés pour six ans sur proposition du conseil municipal et validation par la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques).

La CCID doit se réunir au moins une fois par an sous convocation du maire ou du commissaire le plus âgé. Un quorum de 5 membres minimum est établi pour chaque séance.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.
Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260515-DEL_2026_39-DE

Afin que cette nomination puisse avoir lieu, le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la liste de 32 noms ci-dessous.

Prénom	NOM	Année de naissance
Nadine	ARHAN	1962
Louisette	BECHARD	1962
Loic	BOURDON	1957
Gerard	BRAUD	1951
Frédéric	CHAUVEL	1960
Gilles	DELELIS	1965
Elisabeth	DEVULDER	1958
Kilian	DILIGEART	2002
Charlène	DOUILLARD	1993
Pascal	DOURLEN	1965
Marie Rose	DUVAL	1970
Jean Michel	GAUTIER	1951
Fabienne	GENDROT	1972
Lucile	LACHAUSSEE-ROY	1961
Florian	LE COSSEC	2001
Michèle	LE GALL	1968
Brigitte	LE GALL LE BERRE	1960
Aurélie	LE GOFF	1981
Hervé	LE TROADEC	1954
Eric	LE VIOL	1967
Laure	LEFEUVRE	1992
Christian	LOUSSOUARN	1956
Héléna	MOONWESSUR	1989
Maryannick	PICARD	1960
Eric	TANNEAU	1973
Benjamin	TANNEAU	1985
Gaetan	VALLERIE	1973
Brigitte	LE GOFF	1961
Léon	TREPOS	1946
Pascal	LE NOURS	1966
Thierry	TOULEMONT	1964
François	LE CAER	1949

Pour copie conforme
Le 15 mai 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

MAIRIE DE COMBRIT 29120 (Finistère)